



PRÉFET DU NORD

Lille, le 13 décembre 2012

## Communiqué de presse

### PRESENTATION DE LA ZONE DE SECURITE PRIORITAIRE (ZSP) DE ROUBAIX – WATTRELOS – TOURCOING



Au terme de la première réunion de la cellule de coordination du partenariat associant les maires, bailleurs, opérateurs de transports (Transpole), acteurs de la politique de la ville et services de l'Etat, Dominique Bur, préfet du Nord, a présenté ce jeudi 13 décembre, en préfecture, la zone de sécurité prioritaire (ZSP) de Roubaix – Wattrelos – Tourcoing, en présence de Frédéric Fèvre, procureur de la République de Lille, Pierre Dubois, maire de Roubaix, Michel-François Delannoy, maire de Tourcoing, Dominique Baert, maire de Wattrelos et de Didier Perroudon, directeur départemental de la sécurité publique (DDSP).

Il s'agit de l'une des 49 nouvelles ZSP annoncées par les ministères de l'Intérieur et de la Justice le 15 novembre dernier. Ces ZSP font suite aux 15 premières créées à la fin de l'été, dont celle de Lille. Correspondant à des territoires ciblés, les ZSP ont pour objectif d'apporter des réponses durables et concrètes aux actes de délinquance ou d'incivilités qui sont structurellement enracinés.

La ZSP de Roubaix – Wattrelos – Tourcoing, s'étend sur un territoire formé par 7 quartiers à Roubaix (Alma, Epeule, Cul-du-Four, Fresnoy, 3 ponts, Hommelet et Pile-Ste-Elisabeth), 3 à Wattrelos (Mousserie, Crétinier et Laboureur) ainsi que 6 quartiers à Tourcoing (Bourgogne-Pont de Neuville, Pont Rompu, Croix-Rouge, Marlière, Virolois, Epidème). Elle comprend au total 90 000 habitants représentant 40 % de la population des trois villes (220 400 habitants). La ZSP couvre ainsi les principaux foyers de délinquance de ces communes et un périmètre où les difficultés socio-économiques sont importantes. Le préfet a souligné que la création de cette zone s'inscrivait dans le cadre plus large de la politique de l'Etat et des villes en faveur de la rénovation urbaine.

Le portrait de la délinquance n'est pas exactement homogène dans l'ensemble de la ZSP et des distinctions doivent être faites entre 2 secteurs : celui de Roubaix – Wattrelos et celui de Tourcoing.

Dans ce cadre, des objectifs prioritaires communs aux 2 secteurs ont été identifiés ainsi que des objectifs spécifiques à chacun d'eux.

Les trois objectifs communs sont la lutte contre le trafic de stupéfiants, les atteintes à l'autorité publique (forces de l'ordre, transports publics, services de secours...) et les nuisances (rassemblements dans les cages d'escaliers, tapage, rodéos, usage des quads, insécurité routière des deux-roues).

En outre, la lutte contre les vols par effraction a été identifiée comme priorité spécifique pour le secteur de Roubaix – Wattlelos. S’agissant du secteur de Tourcoing, la lutte contre les agressions crapuleuses, particulièrement dans les transports en commun et aux abords de certaines stations de métro ainsi que la lutte contre les délits de roulage (lutte contre les vols de voitures et de deux roues, les vols à la roulotte, le trafic, la dégradation et les incendies d’automobiles) constitueront deux priorités spécifiques.

Les services de police et l’institution judiciaire ont d’ores et déjà entrepris des actions fortes pour prévenir et réprimer la délinquance dans ces quartiers. La création de la ZSP vise à inscrire dans la durée les résultats obtenus par les services.

Pour ce faire, des actions de prévention et de répression ciblées y seront menées en tirant le plein potentiel des moyens existants et en renforçant les moyens dédiés à cette zone, qu’ils soient policiers ou de prévention.

La ZSP s’appuiera ainsi sur le rapprochement de l’action de plusieurs services de l’Etat et un partenariat resserré entre les acteurs locaux. Les services de police, le procureur de la République, les mairies de Roubaix, Wattlelos et Tourcoing, les services de l’Education nationale, bailleurs, Transpole et acteurs de la politique de la ville ont pris l’engagement de travailler ensemble pour démanteler les réseaux et améliorer le quotidien des habitants. Le procureur de la République en charge de la définition et de la conduite de la politique pénale a décidé de créer un groupe local de traitement de la délinquance (GLTD) correspondant au périmètre et aux problématiques de la délinquance de la ZSP.

Des moyens spécifiques adaptés seront également dédiés (affectation de 60 policiers sur la ZSP, fidélisation d’effectifs spécialisés) et le développement de la vidéoprotection sera encouragé, notamment chez les bailleurs sociaux et sur la voie publique en complément des efforts déjà réalisés. La CRS mise à la disposition du préfet du Nord pour des missions de sécurisation générale sera employée sur le territoire de la nouvelle ZSP. Des effectifs supplémentaires de policiers seront déployés dans le cadre des 480 postes nouveaux prévus au niveau national, à partir de fin 2013 compte-tenu des délais de recrutement et de formation.

La ZSP mobilisera par ailleurs des moyens de prévention au titre de la politique de la ville, avec 3 adultes relais supplémentaires en 2013 sur la ZSP pour favoriser la médiation sociale, le renforcement des moyens de la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT) et du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) et la prise en compte de la ZSP dans la programmation budgétaire des Contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) 2013.

Des indicateurs de suivi, quantitatifs et qualitatifs, seront définis pour évaluer l’action menée.

Le pilotage du dispositif sera assuré par deux cellules :

- une cellule de coordination opérationnelle des forces de sécurité, sous l’autorité du préfet et du procureur pour le suivi de l’action des services de police,
- une cellule de coordination du partenariat (mairies, services de l’Etat, bailleurs, Transpole, acteurs de la politique de la ville), pour la mise en place du partenariat.

Manuel Valls, ministre de l’Intérieur, a demandé aux forces de l’ordre, le 19 septembre dernier, dans son discours cadre sur la sécurité, de mener une action décisive et sans relâche contre la délinquance, en suivant les quatre points de méthode : la responsabilisation des services, l’ancrage local, l’optimisation des moyens et la coordination avec les autres dispositifs tels que la politique de la ville et les partenariats, notamment avec les communes. La création des zones de sécurité prioritaire (ou ZSP) s’inscrit au cœur de cette politique gouvernementale. Les 2 ZSP créées dans le Nord profiteront globalement à l’ensemble des communes du département par le démantèlement des réseaux qu’elles permettent.